

Le "[ghetto-boy](#)" et Simone [Veil](#): deux symboles de l'imposture du génocide?

par Robert Faurisson

Le [ghetto-boy](#) a été retrouvé en 1978. Il n'a nullement été assassiné par les Allemands dans un prétendu "camp d'extermination". Il vit à Londres avec son père et sa mère. Il est riche. Ce "[ghetto-boy](#)" était devenu un symbole: le symbole d'un prétendu "génocide" du peuple juif. Il va de soi que, s'il devait rester un symbole, ce ne pourrait plus être que le symbole de l'imposture du "génocide".

Le cas de Simone [Veil](#) est tout à fait semblable, quoique dans un sens inverse de celui du [ghetto-boy](#) de Varsovie. Simone [Veil](#), elle aussi, est très riche. Elle jouit apparemment d'une santé florissante. Elle a longtemps été notre ministre de la Santé. Elle est devenue Présidente du Parlement européen. On nous rappelle avec insistance qu'elle a été internée à Auschwitz. Mais ce que l'on nous cache, c'est qu'elle est... morte à Auschwitz. Elle a été GAZÉE à Auschwitz-Birkenau le 16 avril 1944. Elle fait officiellement partie de l'immense cohorte des (faux) morts et des (faux) gazés du camp d'Auschwitz. Elle est, elle aussi, à sa façon, un symbole de l'imposture du "génocide".

Simone [Veil](#) n'a pas de responsabilité personnelle dans le fait que des historiens, plus soucieux de propagande que de vérité, aient fabriqué de longues listes de prétendus gazés dans lesquelles son nom de jeune fille (Simone [Jacob](#), né le 13 juillet 1927 à Nice) figure parmi les noms d'autres femmes ou jeunes filles qui, elles non plus, en réalité, n'ont pu être gazées le 16 avril 1944. En revanche, le [ghetto-boy](#) a une responsabilité personnelle sinon dans la création de sa légende, du moins dans la persistance et dans le succès de cette légende. Ce n'est que contraint et forcé qu'il a révélé le pot aux roses. Trop de gens s'étaient mis à exploiter le filon, notamment en Israël, et se vantaient d'avoir connu de près le [ghetto-boy](#). L'intéressé avait donc dû, à la longue, rappeler son existence et son identité.

Le [ghetto-boy](#) est ce tout jeune garçon à casquette qu'on voit lever ses petits bras en l'air sous la menace des armes des soldats allemands. La photo a fait le tour du monde. Les textes de présentation de cette photo sont variables mais tous donnent à entendre que la scène s'est déroulée lors de l'insurrection du ghetto de Varsovie vers avril-mai 1943 et l'on nous dit -- ou bien on nous laisse entendre -- que cet enfant et le groupe de juifs qui l'entourent ont été conduits vers un "camp d'extermination". Or, la réalité aurait été toute différente. A en croire le *Jewish Chronicle* (11 août 1978, p.1-2), c'est en 1941 que se situait la scène. L'enfant (et tout le groupe qui l'entourait, portant des sacs ou des ballots) avait été surpris par des soldats allemands en train d'effectuer une opération de police déclenchée à l'occasion de la venue à Varsovie d'une importante personnalité nazie. "J'étais un voleur de première force; je volais pour survivre", devait déclarer au *Jewish Chronicle* l'ex-[ghetto-boy](#). L'enfant avait été conduit au poste de police. Sa mère qui n'avait pas assisté à la scène de l'arrestation et qui se demandait ce que son fils était devenu, était allée le réclamer au poste de police. L'enfant lui avait alors été remis par la police allemande.

A côté des vrais résistants, des vrais déportés, des vrais médaillés, des vrais morts ou assassinés, il existe des cohortes entières de faux résistants, de faux déportés, de faux médaillés, de faux morts ou assassinés. L'historien se doit de vérifier cas par cas toutes les listes de héros ou de victimes qu'on lui présente. Il ne doit accueillir qu'avec circonspection des phrases du genre de: "Toute ma famille a disparu." Il doit exiger les identités complètes de ces disparus et vérifier, cas par cas, s'il y a lieu d'accuser les Allemands. Avec les moyens dont nous disposons aujourd'hui et, en particulier, avec les ordinateurs, ce travail de recherche est tout à fait possible.

Mais d'ores et déjà nous possédons pour les juifs déportés de France -- qu'il s'agisse de juifs français ou étrangers -- d'un document précieux: *Le mémorial de la déportation des juifs de France* rédigé par Me Serge [Klarsfeld](#), édité et publié par Beate et Serge [Klarsfeld](#) en 1978 à Paris (B.P. 137-16, 75763 Paris cedex 16). Ce livre qui coûte 120 F est de six cent cinquante-six pages de format 21x29,5cm; comme ses pages ne sont pas numérotées, je le citerai ici d'après ma propre pagination. L'auteur de ce gros ouvrage est résolument exterminationniste. Il cautionne les positions les plus contestables de l'histoire officielle. Il travaille au CDJC de Paris (Centre de documentation juive contemporaine) dans le même esprit qu'un Georges [Wellers](#). Je ne relèverai pas ici, mais seulement dans une étude à venir, les manipulations auxquelles Me [Klarsfeld](#) n'a pas craint de se livrer. Le titre de l'ouvrage est à lui seul fallacieux. Il donne à entendre -- et c'est bien ainsi qu'il a été présenté à sa sortie -- que ce livre est un "annuaire de la mort" alors qu'en réalité il s'agit de listes de personnes qui ont fait partie de convois ferroviaires à destination principale mais non exclusive des camps de concentration, et cela du début à la fin de la déportation des juifs de France, c'est-à-dire de mars 1942 à août-septembre 1944. Mais laissons ces points de côté et sachons que, derrière le tapage publicitaire qui a accueilli ce gros livre, on se trouve devant une pièce qui marquera une date importante dans l'histoire véridique de la déportation. Cette date de 1978 me paraît presque aussi capitale que celle du 19 août 1960. C'est ce jour-là, on le sait, que l'hebdomadaire *Die Zeit* publiait l'extraordinaire "rétractation" du Dr Martin [Broszat](#). Ce membre éminent de l'Institut d'histoire contemporaine de Munich, exterminationniste convaincu, confiait piteusement à *Die Zeit* qu'il n'avait pas fonctionné une seule "chambre à gaz" sur tout le territoire de l'ancien Reich.

L'histoire est ainsi faite. Elle conduit à *réviser* ce que la foule croit acquis une bonne fois pour toutes. Son essence est d'être *révisionniste*.

Qu'il l'ait voulu ou non, le livre de Me [Klarsfeld](#) nous permet d'établir de longues listes de faux gazés avec, presque à chaque fois, nom, prénom, date et lieu de naissance, date et lieu de départ du convoi, date et lieu d'arrivée du convoi.

Il faut lire avec attention les pages neuf à douze du *Mémorial*. On y découvre que les chiffres de "gazés" pour chaque convoi ont été mis au point, non pas, comme on aurait pu le penser, par les autorités du musée d'Etat d'Oswiecim en Pologne, mais par les autorités du CDJC de Paris. L'origine des manipulations dont je vais donner quelques exemples est à chercher non pas du côté des communistes polonais mais du côté de juifs français dont l'organisme fonctionne en partie avec l'argent du contribuable français que lui verse le CNRS (Centre national de la recherche scientifique). Ce n'est pas que les communistes polonais aient été dupes de ces chiffres puisque le mécanisme de leur détermination a été manifestement le même pour tous les pays. Ils ont sans vergogne "fabriqué" des gazés sans nous révéler leurs modes de calcul. Il semble qu'en gros ce calcul ait été le suivant: on a comptabilisé comme "gazés" les déportés qui auraient dû arriver à Auschwitz mais qui n'y sont pas arrivés; on a également baptisé comme "gazés" les déportés qui, arrivés à Auschwitz, n'y ont pas été immatriculés. Nous allons voir comment les manipulateurs ont été ainsi amenés à commettre de fatales erreurs que Me [Klarsfeld](#), prenant les devants de la critique révisionniste, a lui-même relevées. Notons toutefois que ce dernier ne nous révèle pas plus que ses devanciers comment il a procédé pour faire ses propres comptes de "gazés", car, bien entendu, tout en réduisant sensiblement le nombre des "gazés", Me [Klarsfeld](#) maintient qu'on gazait à Auschwitz. Notons enfin le curieux mode de calcul qu'il a employé pour déterminer, parmi l'ensemble des déportés juifs de France, le nombre des survivants et celui des morts. Me [Klarsfeld](#) nous demande de considérer comme morts tous les juifs qui ne sont pas revenus en France tout de suite après la guerre pour s'y déclarer vivants! Pris de scrupule, il est tout de même allé consulter les archives belges pour voir si des juifs déportés de France étaient ne s'étaient pas, après la guerre installés en Belgique. Or, quand on sait que la très grande majorité des juifs déportés de France, étaient des étrangers, on ne voit pas pourquoi ces gens seraient revenus après la guerre dans un pays qui les avaient livrés aux Allemands. Me [Klarsfeld](#) aurait pu étendre ses recherches à une bonne dizaine de pays étrangers. Le service international de recherches d'Arolsen lui aurait certainement permis de dépister bien des juifs survivants dans ces pays-là. Pour commencer, Me [Klarsfeld](#) aurait pu préciser à ses lecteurs qu'il avait systématiquement accordé la nationalité française à tous les enfants nés en France de parents étrangers. Si une législation souhaitée par Me [Klarsfeld](#) fait de ces enfants-là des citoyens français, il se trouve qu'à l'époque ce n'était pas le cas pour la législation en vigueur: aux yeux d'une loi française qu'on peut déplorer ou critiquer, ces enfants étaient des étrangers.

La guerre a pris fin le 8 mai 1945. Me [Klarsfeld](#) considère comme morts les juifs, étrangers pour la très grande majorité d'entre eux, qui ne sont pas revenus en France se déclarer vivants, au plus tard le 31 décembre 1945! C'est se moquer. Pour commencer, on se demande pourquoi ces gens seraient venus se déclarer vivants au ministère des anciens combattants qui ne tenait *officiellement* aucune liste de "survivants" et ne demandait donc pas qu'on aille frapper à sa porte pour y compléter sa liste *officieuse* (*Le mémorial*, p.?). Ensuite, si je comprends bien Me [Klarsfeld](#), toute personne qui serait passée au ministère à partir du début de janvier 1946 pour s'y déclarer vivante serait comptée comme morts dans les listes du *Mémorial*. Ce type de comptabilité surprend d'autant plus que, depuis trente-cinq ans, ce ministère tient liste ouverte de tous ceux qui chaque année se réveillent d'un long engourdissement pour demander à être enregistrés comme anciens déportés politiques ou résistants soit en leur propre nom, soit pour un ayant-droit; ces étranges retardataires sont accueillis, leur cas est examiné et, si leur dossier est reconnu valable, les associations d'anciens déportés les reçoivent avec plaisir dans leur sein. Quand on voit que, malgré d'importants intérêts financiers, des gens attendent trente-cinq ans pour signaler leur existence aux pouvoirs publics, on se doute que beaucoup d'hommes et de femmes ont négligé de se faire porter sur des listes officielles où leur inscription ne leur apportait aucun avantage d'aucune sorte.

Le Mémorial permet d'établir de longues listes de faux gazés. Je répète qu'il s'agit de faux gazés au point de vue même de Me [Klarsfeld](#). Mais un complément au *Mémorial* est nécessaire pour certaines vérifications. Il s'agit des *Cahiers d'Auschwitz*. Ces *Cahiers* sont publiés en polonais, en russe et en allemand. En allemand, ils portent le titre de *Hefte von Auschwitz*. Je les désignerai ici sous le titre de *Hefte* que je ferai suivre du numéro de tomainson, du chiffre de l'année de parution et du numéro de page. Il s'agit d'une publication réputée scientifique et de caractère officiel, émanant du musée d'Etat d'Oswiecim (nom polonais d'Auschwitz). Six numéros de ces *Hefte* sont particulièrement précieux; ils contiennent le "calendrier des événements du camp de concentration d'Auschwitz". Ce calendrier a demandé de longues années de travail. On s'y reporte couramment pour savoir la provenance et le sort des convois de déportés de tout pays. A vrai dire, l'esprit de propagande y est presque toujours présent et seules ont été triées les informations propres, dans l'esprit des communistes polonais, à charger les "fascistes allemands". On a d'autre part, la surprise d'y voir noter la plupart du temps le nombre des "gazés" à l'unité près, mais nous ne reviendrons pas sur ce point. Nous nous contenterons d'en relever les anomalies signalées par Me [Klarsfeld](#) lui-même.

Voici trois types d'anomalies dont la responsabilité première incombe au CDJC de Paris et la responsabilité seconde au musée d'Etat d'Oswiecim:

1. Convois de pure fiction avec "gazés" fictifs;
2. Convois dirigés ailleurs que sur Auschwitz avec "gazés" fictifs;
3. Convois réellement parvenus à Auschwitz avec vrais "gazés" et "gazés" fictifs.

Je me contenterai de quelques exemples de ces trois anomalies:

1. Convois de pure fiction avec, par conséquent, gazés de pure fiction:

- convoi du 24 juin 1943, *Hefte* n°4, 1961, p.109 509 gazés fictifs
- second convoi du 28 oct. 1943, *Hefte* n°6, 1962, p.74 728 gazés fictifs
- second convoi du 20 janv. 1944, *Hefte* n°7, 1964, p.75 749 gazés fictifs

Total 1.979 gazés fictifs

Pour ces convois, on se reportera notamment aux pages 10 et 470 du *Mémorial*. On pourrait ajouter encore le convoi "arrivé" fictivement à Auschwitz le 28 mars 1943 et comptant mille gazés fictifs; voyez *Hefte* n°4, 1961, p. 86, et le *Mémorial*, p. 416.

2. Convois dirigés ailleurs que sur Auschwitz et, par conséquent, non gazés:

- convoi parti de Drancy le 4 mars 1943, *Hefte*, n°4, 1961 p. 80, ainsi que le *Mémorial* p. 386-389 1.000 gazés fictifs
- convoi parti de Drancy le 6 mars 1943, *Hefte* n°4, 1961, p. 81, ainsi que le *Mémorial*, *ib.* 1.002 gazés fictifs
- convoi parti de Drancy le 15 mai 1944, *Hefte* n°7, 1964, p. 95, ainsi que le *Mémorial*, p. 531 410 gazés fictifs

Le raisonnement tenu par nos "historiens" officiels semble avoir été le suivant: "Puisque ces convois sont bien partis de Drancy et puisque, d'autre part, on ne trouve pas trace de leur arrivée à Auschwitz, c'est qu'ils ont été intégralement gazés." En réalité, les personnes des deux premiers de ces convois étaient descendues en gare de Cholm pour rejoindre le camp de Majdanek, tandis que celles du troisième de ces convois étaient dirigées pour partie sur Kauns (Lituanie) et pour partie sur Revel (Estonie). D'une façon générale, il faut voir à la page 12 du *Mémorial* comment des milliers d'autres personnes ont été comptabilisées comme gazées parce qu'au lieu d'être sélectionnées pour le travail à Auschwitz, elles l'avaient été à Kosel, ville située à 120 km d'Auschwitz!

3. Convois avec, pour Me [Klarsfeld](#), "vrais gazés" et "gazés fictifs"

- convoi du 13 avril 1944, *Hefte*, n°7, 1964 p. 88, ainsi que le *Mémorial* p. 509
- convoi du 20 mai 1944, *Hefte*, n°7, 1964 p. 80, ainsi que le *Mémorial* p.531

Dans ce type de convois, les *Hefte* ont commis la fatale erreur de décréter qu'hommes et femmes avaient été gazés à l'exception d'un nombre donné d'hommes, d'où il déduisait que toutes les femmes avaient été gazées. En conséquence, on n'aurait dû trouver aucune survivante de ces convois. Or Me [Klarsfeld](#) a bien dû se rendre à l'évidence et constater que les survivantes ne manquaient pas, à en juger simplement par les listes minimales et minimisantes qu'il avait en sa possession. En bonne logique, Me [Klarsfeld](#) aurait dû conclure que pour ces convois les statistiques de gazage n'avaient AUCUNE VALEUR. En effet, prenons l'exemple du premier de ces convois. Voici ce qu'en disent les *Hefte*:

"Transport du camp de Drancy, 1.500 juifs. Après la sélection, 165 hommes [en allemand: Maenner] ont été remis au camp comme détenus; ils ont reçu les numéros 184.097 - 184.261. Les autres gens ont été gazés [en allemand: Die Uebringen wurden vergast]."

Me [Klarsfeld](#) fait, à la page 509 de son *Mémorial*, le commentaire suivant:

"Le 'calendrier'd'Auschwitz ne mentionne aucune femme sélectionnée mais cela est inexact, car en 1945, on comptait 70 femmes survivantes de ce convoi.

A ces 70 femmes, Me [Klarsfeld](#) est bien obligé d'ajouter Simone Jacob devenue célèbre sous le nom de Simone [Veil](#). Autrement dit, voilà nos comptables de gazages pris soixante-et-onze fois en flagrant délit d'erreur. Comment leur accorder la moindre confiance pour le reste? Et d'où vient que Me [Klarsfeld](#) ne pose pas ici publiquement la question qui s'impose et qu'on peut formuler ainsi:

"MAIS, ENFIN, D'APRES QUEL CRITERE LES JUIFS DE PARIS ET LES POLONAIS D'OSWIENCIM ONT-ILS DETERMINE LE NOMBRE DES GAZES? ET, POUR COMMENCER, COMMENT ONT-ILS FAIT POUR ATTRIBUER LA MENTION DE "GAZE" NE SERAIT-CE QU'A UN SEUL DEPORTE?"

Car les formidables "erreurs" commises en ce qui regarde les déportés juifs de France, il n'y a aucune raison qu'elles n'aient pas été aussi commises pour tous les autres déportés.

Les listes de déportés sont nominales. Les listes de "gazés" devraient l'être aussi puisque l'on se permet de donner le nombre des "gazés" à l'unité près, le plus souvent.

Me [Klarsfeld](#) a publié la liste nominale des déportés juifs de France. D'un trait de plume infiniment discret il a signalé à ses lecteurs les noms des survivants ou plus exactement les noms de ceux auxquels, avec une extraordinaire parcimonie, il a accordé la mention de "survivants". Il lui reste pour la prochaine édition de son ouvrage à marquer d'un signe quelconque les noms des déportés qui, d'après lui, ont été "gazés". Et, bien entendu, il nous ferait savoir d'après quelles preuves vérifiables il se permet d'accuser les Allemands d'avoir commis le crime affreux de gazer telle ou telle personne.

Me [Klarsfeld](#) a le mérite d'avoir corrigé ce qu'il appelle les "erreurs" du CDJC de Paris et celles du musée d'Etat d'Oswiecim. Mais il faut être clair sur ce point. Me [Klarsfeld](#) a corrigé seulement les "erreurs" -- la foule des "erreurs" -- qu'il ne pouvait pas ne pas corriger. Il a, comme on dit, "limité les dégâts". Il est, en effet, trop évident que si un convoi n'a pas existé, ce convoi n'a pu avoir de "gazés". De la même façon, si un convoi est allé ailleurs qu'à Auschwitz, ce convoi ne risque pas d'avoir été "gazé" à Auschwitz. Enfin, si des personnes officiellement considérées comme "gazées" réapparaissent bien vivantes, en chair et en os, comme, par exemple, Mme Simone [Veil](#), c'est apparemment qu'elles n'ont pas du tout été tuées en "chambre à gaz". Il est dommage pour nos historiens officiels qu'ils aient commis l'étourderie d'écrire à propos de tel convoi:

"1.500 juifs [...] 165 hommes remis au camp comme détenus [...] les autres gens ont été gazés."

Il suffisait dans ce cas de retrouver parmi les survivants une ou plusieurs femmes pour l'"erreur" se découvrir. Il aurait mieux valu pour ces historiens se ménager une porte de sortie en prévoyant pour chaque envoi deux lots d'hommes (les sélectionnés et les "gazés") et deux lots de femmes (les sélectionnées et les "gazées"). C'est d'ailleurs ce qu'ils ont presque toujours fait. Le système a du bon. Il permet, si l'on découvre après la guerre des survivantes de tel ou tel convoi, d'inclure automatiquement et rétroactivement ces miraculés parmi... les sélectionné(e) s. Rien de plus simple: si l'ancien déporté est mort, c'est qu'il a été enregistré comme "gazé", et si l'ancien déporté est vivant, c'est qu'il a été enregistré comme "sélectionné pour le travail".

Résumé du cas particulier de Simone [Veil](#)

A la page 519 du *Mémorial de la déportation des juifs de France* de Me [Klarsfeld](#), on découvre dans la colonne de gauche le nom de Simone Jacob, née le 13 juillet 1927 à Nice. Cette jeune fille a fait partie d'un convoi de 1.500 juifs, hommes et femmes, parti de Drancy (où les juifs étaient internés dans un groupe d'HBM ou habitations à bon marché) le 13 avril 1944. Pour savoir ce qu'est officiellement devenu ce convoi, il suffit de se reporter aux *Cahiers d'Auschwitz*. Ces *Cahiers* ont été rédigés par les autorités du musée d'Etat d'Oswiecim en Pologne. Ces autorités ont travaillé, pour les juifs de France, avec le CDJC de Paris (Centre de documentation juive contemporaine, dont le principal responsable scientifique est le professeur Georges [Wellers](#)); c'est même le CDJC qui a, d'après Me [Klarsfeld](#), la principale responsabilité dans l'historique des convois et la comptabilité générale de la déportation des juifs de France. Le *Cahier* n°7, publié en 1964 (soit près de vingt ans après la guerre ce qui laissait une marge de réflexion aux historiens, archivistes et statisticiens pour vérifier leurs affirmations) porte à la page 88 de l'édition allemande que ce convoi est arrivé à Auschwitz le 16 avril 1944. On lit exactement ceci:

"Transport (Office central de la sécurité du Reich) du camp de Drancy, 1.500 juifs. Après la sélection, 165 hommes ont été remis au camp comme détenus; ils ont reçu les numéros 184.097 - 184.261. Les autres gens ont été gazés."

La jeune Simone Jacob a donc été gazée. Si l'on se reporte par ailleurs à ce que nos historiens officiels ont écrit sur l'opération du gavage, il est possible de préciser que Simone Jacob a été gazée le jour même de son arrivée, c'est-à-dire le 16 avril 1944, très précisément à Auschwitz-Birkenau.

Or Simone Jacob est en fait revenue d'Auschwitz. Son numéro d'immatriculation était le 78.651, si je dois en croire *Le nouvel observateur* du 5 mars 1979, p. 34. Elle n'a pas été enregistrée par le ministère des anciens combattants. Soixante-dix de ses compagnes du même convoi ont, elles, été enregistrées dès 1945 comme survivantes mais le nombre des survivantes est certainement très supérieur à ce chiffre.

Simone Jacob, par son mariage, est devenue Simone [Veil](#). Elle est présidente du Parlement européen. Elle a beaucoup fait pour obtenir la projection en France du film d'horreur et de propagande qu'est *Holocauste*. Elle a en quelque sorte présidé le faux débat sur *Holocauste*. Elle s'est montrée extraordinairement discrète, pour ne pas dire fuyante, sur le sujet des "chambres à gaz".

Plus fuyant ou plus discret encore s'est montré un autre participant à ce faux débat: M. Maurice Benroubi. Ce personnage venait de se vanter dans *L'Express* (3 au 9 mars 1979, pp. 5 et 107-110) lors d'une interview recueillie par le journaliste Philippe Ganier-Raymond d'avoir travaillé aux chambres à gaz" et d'être, par conséquent, un de ces témoins exceptionnels dont tout le monde entend parler et que personne ne parvient jamais à localiser. Hélas pour nous, M Benroubi ne devait, le soir du faux débat, pas même prononcer les mots de "chambre à gaz". Pour une fois je me permettrai une supputation: Mme Simone [Veil](#) ou M. Georges [Wellers](#) ou un autre participant de ce débat à sens unique -- ou encore tous les participants à la fois -- avaient demandé à cet encombrant témoin de garder pour lui son "témoignage". Me croira-t-on si j'affirme que j'avais prédit à mon entourage que M. Benroubi, plus que personne, se montrerait tout à fait discret sur le sujet des "chambres à gaz"?

Le cas de Simone [Veil](#) n'a rien d'exceptionnel. L'ouvrage de son ami Me Serge [Klarsfeld](#) nous permet de citer par leurs noms des milliers de "gazés" fictifs. Mme Simone [Veil](#) est pour beaucoup de journalistes une personnalité de valeur exemplaire, admirable, symbolique. Pour ma part, je découvre, grâce en partie à Me Serge [Klarsfeld](#), qu'elle peut aussi symboliser à sa manière l'imposture du "génocide".

Ce texte a été affiché sur Internet à des fins purement éducatives, pour encourager la recherche, sur une base non-commerciale et pour une utilisation mesurée par le Secrétariat international de l'Association des Anciens Amateurs de Récits de Guerre et d'Holocauste (AAARGH). L'adresse électronique du Secrétariat est <[\[email protected\]](#)>. L'adresse postale est: PO Box 81475, Chicago, IL 60681-0475, USA.

Afficher un texte sur le Web équivaut à mettre un document sur le rayonnage d'une bibliothèque publique. Cela nous coûte un peu d'argent et de travail. Nous pensons que c'est le lecteur volontaire qui en profite et nous le supposons capable de penser par lui-même. Un lecteur qui va chercher un document sur le Web le fait toujours à ses risques et périls. Quant à l'auteur, il n'y a pas lieu de supposer qu'il partage la responsabilité des autres textes consultables sur ce site. En raison des lois qui instituent une censure spécifique dans certains pays (Allemagne, France, Israël, Suisse, Canada, et d'autres), nous ne demandons pas l'agrément des auteurs qui y vivent car ils ne sont pas libres de consentir.

Nous nous plaçons sous la protection de l'article 19 de la Déclaration des Droits de l'homme, qui stipule:

ARTICLE 19 <Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit>

Déclaration internationale des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU à Paris, le 10 décembre 1948.

[\[email protected\]](#)

| [Accueil général](#) | [Aller à l'archive Faurisson](#) |

L'adresse électronique de ce document est:

<http://aaargh-international.org/fran/archFaur/1974-1979/RF7912xx2.html>